

MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER

100, rue de la mairie / 76740

Département de la Seine-Maritime

Canton de Saint Valéry en Caux

☎ : 02.35.83.03.16

📠 : 02.35.83.95.42

✉ : mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
CAMPING LE GRAND SABLE**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le compte financier unique 2025 a été voté 27 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux campeurs ;
- de mobiliser des subventions auprès de la Communauté de Communes et de l'Etat dans la mesure du possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement**a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre camping d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du camping municipal. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour le camping le grand sable :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies au camping le Grand Sable (régies).

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 447 878.46 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer.

MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER

100, rue de la mairie / 76740

Département de la Seine-Maritime

Canton de Saint Valéry en Caux

☎ : 02.35.83.03.16

☎ : 02.35.83.95.42

✉ : mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr

Les salaires représentent 58 % des dépenses de fonctionnement du camping le Grand Sable (ceux-ci se répartissant sur les budgets annexes et mairie).

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 263 942.69 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe une seule recette pour les campings :

- Les recettes de services encaissées au titre des prestations fournies aux campeurs

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	86 997.11 €	Excédent brut reporté	172 618.96 €
Dépenses de personnel	155 124.81 €	Recettes des services	272 906.86 €
Autres dépenses de gestion courante	16.65 €	Impôts et taxes	
Dépenses financières	371.75 €	Dotations et participations	
Dépenses exceptionnelles	0.00 €	Autres recettes de gestion courante	0.00 €
Autres dépenses atténuation de produits	0.00 €	Recettes exceptionnelles	0.00 €
Dépenses réelles	242 510.32 €	Recettes financières	
		Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	21 432.37 €	Total recettes réelles	445 525.82 €
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	2 352.64 €
Total général	263 942.69 €	Total général	447 878.46 €

II. La section d'investissement**a) Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du camping à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement du camping le Grand Sable regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du camping. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER

100, rue de la mairie / 76740

Département de la Seine-Maritime

Canton de Saint Valéry en Caux

☎ : 02.35.83.03.16

☎ : 02.35.83.95.42

✉ : mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr**b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement en 2025 :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0,00 €	Solde d'investissement reporté	19 803.32 €
Remboursement d'emprunts	674.28 €	Mise en réserves	0.00 €
Divers Equipement	17 148.25 €	Subvention	1 805.68 €
Sous-compteurs électricité conformité	0.00 €		
Autres dépenses	0,00 €		
Dépenses Imprévues	0,00 €	Emprunt	0,00 €
/Opérations d'ordre	2 352.64 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	21 432.37 €
Total général	20 175.17 €	Total général	43 041.37 €

c) Les principaux projets de l'année 2025 étaient les suivants :

- Installation d'un éclairage solaire sur l'ensemble du camping,
- Changement du système d'entrée /sortie du camping
- Achat d'une nouvelle vitrine extérieure,
- Achat d'une nouvelle tondeuse...

d) Les subventions d'investissements reçues : 0.00 €.

Fait à Saint Aubin le 27 avril 2026

Le Maire,
Jean-Michel GRANGE

